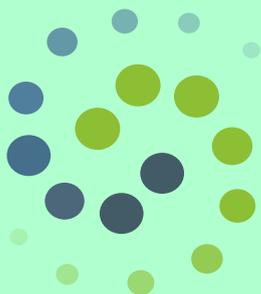




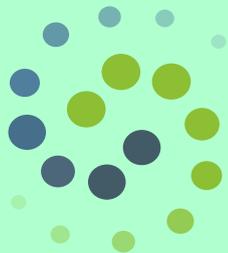
Bilan de la phase pilote des évaluations institutionnelles AEQES

Mai 2024

> Quelques éléments
de synthèse



**Renforcer la capacité
des établissements à
déployer un système
de management
de la qualité robuste,
à développer
une « culture qualité »
et à accroître leur
autonomie et leur
responsabilisation**



Tels étaient les objectifs de cette phase pilote, organisée par l'AEQES entre 2019 et 2024 et expérimentant un modèle d'évaluation institutionnelle. Elle devait également permettre, le cas échéant, d'apporter des ajustements à la méthodologie d'évaluation programmatique pour assurer la couverture des ESG sans redondances contre-productives entre les formats d'évaluation.

Tout au long de ce processus, riche en débats et discussions, en concertation permanente avec les parties prenantes, des convergences mais également des tensions ont été identifiées, permettant de faire émerger de nouvelles perspectives méthodologiques et de jeter les bases d'un futur modèle d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en FWB.

Ces éléments sont synthétisés dans ce livret. Ils sont également disponibles dans leur intégralité au sein du rapport complet de la phase pilote :



1 Déroulement de la phase pilote

Les principaux outils de la phase pilote ont dans un premier temps été préparés et déployés (balises prévoyant notamment le recours à la partie 1 des ESG, référentiel de l'évaluation programmatique continue, référentiel de la procédure d'avis global). Trois instances ont été mises en place : un comité de pilotage (pour la gestion globale du projet et sa communication) constitué de membres internes représentant les parties prenantes de l'AEQES, une commission de recours (pour traiter une éventuelle contestation de la décision prise à l'issue de la procédure d'avis global) et un comité d'appui méthodologique (CAM, pour apporter un regard indépendant et de l'expertise), composés d'experts indépendants et, pour le CAM, internationaux. Ce dernier était notamment responsable de la sélection des établissements ayant participé à la phase pilote et des experts mandatés par l'AEQES pour les évaluations institutionnelles.

Durant les années académiques 2019-2020 et 2020-2021, 17 établissements pilotes (8 hautes écoles, 6 universités, 2 établissements d'enseignement de promotion sociale, 1 école supérieure des arts) ont procédé à leur autoévaluation institutionnelle et ont été visités par des comités d'experts. La publication des 17 rapports d'évaluation des comités ainsi que la présentation et la publication de l'analyse transversale réalisée collégialement par les 27

experts sont intervenues en novembre 2021. En juin 2022, les établissements publiaient leur plan d'action institutionnel, consécutif à l'évaluation.

En outre, parmi les 17 établissements pilotes, 8 (5 universités et 3 hautes écoles) ont sollicité une procédure facultative testée durant cette phase pilote, la procédure d'avis global (PAG). Celle-ci prévoyait que la robustesse de leur système de management de la qualité (SMQ) puisse être attestée lors de l'évaluation institutionnelle externe. Cette analyse conduisait à la remise d'un avis émis par une commission indépendante (le Comité de gestion de l'AEQES a confié ce rôle au CAM). La conséquence d'un avis positif émis par le CAM est la reconnaissance de la capacité de l'établissement à gérer l'évaluation de ses programmes de façon autonome dans le respect des ESG. Cette autonomie (prise en charge autonome de l'évaluation programmatique par l'établissement) peut s'exercer pendant six ans à dater de la prise de décision et jusqu'à l'évaluation institutionnelle suivante.

En mai 2022, l'AEQES a formulé des propositions d'amendement de son décret de 2008 afin d'assurer des mesures transitoires entre la fin de la phase pilote et l'adoption d'un nouveau cadre légal. Le Gouvernement les a adoptées en mai 2023, instaurant une phase transitoire entre celle de la phase pilote et celle d'un nouveau modèle alors encore en cours d'élaboration. Cette phase transitoire permet d'appliquer les principes et outils de la phase pilote durant les années 2023-2024 à 2025-2026 comprises.

2 Les phases de consultation et de communication

En amont de la phase pilote (2017), l'Agence avait consulté ses parties prenantes et en particulier les établissements d'enseignement supérieur de la FWB sur les perspectives méthodologiques en matière d'assurance qualité.

Au fur et à mesure du déroulement de la phase pilote, l'Agence a questionné les principaux acteurs des expérimentations méthodologiques, notamment à l'aide d'enquêtes administrées aux établissements et aux experts mandatés pour la mission, et a dressé plusieurs bilans intermédiaires. Des temps de débriefing (focus groups) avec les établissements pilotes ont également été organisés en janvier et octobre 2021.

Tout au long du processus, il semble y avoir eu superposition de deux co-constructions, à savoir celle de la phase pilote elle-même et celle de la future méthodologie d'évaluation de la qualité à élaborer pour la FWB. Ceci a probablement prêté à confusion et invite l'Agence, dans un projet futur, à bien veiller à la clarté des objectifs et modalités, ainsi qu'à la perception des enjeux pour les établissements et pour l'Agence.

Ainsi, en cours de déroulement de la phase pilote, de nouvelles perspectives méthodologiques ont émergé par rapport au modèle mixte testé (mêlant évaluation programmatique

et évaluation institutionnelle), ce qui a conduit le Comité de gestion à ajuster sa feuille de route et à relancer une consultation auprès des différentes instances de l'enseignement supérieur en FWB, entre octobre 2022 et février 2023.

En termes de communication avec les acteurs n'étant pas directement impliqués dans la phase pilote, le Comité de pilotage a été attentif à offrir, tout au long du processus, une palette d'actions de communication et de dissémination des résultats (courriers, rencontres, focus groups, ateliers, webinaires ou capsules vidéo, journées d'étude ou communications/publications à l'international) visant à sensibiliser et à informer un large ensemble de parties prenantes.

3 Évaluation du processus de la phase pilote

La **planification** initiale était réaliste « en temps normal », néanmoins un élément imprévisible – la crise Covid – a bousculé cette planification. La réalisation effective de la phase expérimentale est néanmoins le résultat d'un engagement remarquable de tous les acteurs. Hormis cet imprévu, il est raisonnable d'affirmer que la phase pilote a bénéficié d'une bonne préparation et d'une bonne planification.

Pour les **aspects méthodologiques**, les balises proposées se sont voulues à la fois ouvertes et flexibles afin d'assurer un espace de créativité aux établissements pilotes. Même si certains d'entre eux se sont sentis quelque peu déstabilisés par un manque de consignes bien définies, les témoignages en faveur de cette « liberté » (notamment en matière de référentiels) sont majoritaires. Les experts ont reconnu avoir une motivation stimulée par la dimension expérimentale de la phase pilote. Le format des rapports d'évaluation s'est quant à lui harmonisé, en particulier en vue de l'analyse transversale, menée à l'issue de l'ensemble des évaluations.

La **sélection des établissements pilotes** sur la base d'un scénario maximaliste (intégrant 17 établissements à la phase pilote contre 12 initialement prévu) a conduit à un échantillon insuffisamment diversifié, essentiellement composé d'établissements d'assez grande taille et, par extension, principalement issus de deux formes d'enseignement (universités et hautes écoles). Ce biais de représentativité n'a pas été sans incidences méthodologiques. Il a en effet entraîné une

faiblesse de l'information récoltée sur la pertinence de l'approche institutionnelle, son coût/bénéfice et sa soutenabilité, ainsi qu'un écart en termes d'acquis méthodologiques, entre les types d'institutions.

L'**estimation des ressources financières** nécessaires à la réalisation de la phase pilote qu'avait réalisée l'AEQES s'est avérée globalement correcte, avec quelques nuances. L'estimation des ressources humaines et financières depuis la perspective des établissements s'est avérée plus complexe à déterminer.

Enfin, l'Agence a tenté, avec la **publication** régulière et la **communication** d'une documentation intermédiaire de faire état des avancées du projet, mais force est de constater que le site web de co-construction prévu préalablement a été sous-exploité. Il faut par ailleurs souligner le rôle de la Commission CoQER de l'ARES qui a contribué à la dissémination des résultats en mettant en place des cycles d'ateliers visant à faire partager l'expérience des établissements pilotes auprès de tous les établissements de la FWB.

4 Évaluation, constats et analyses du modèle d'évaluation de la qualité testé

4.1 Les grandes étapes décisionnelles et les perspectives méthodologiques qui s'en dégagent

Cette phase pilote a été parcourue d'étapes de réflexion qui ont permis de progressivement identifier, confirmer ou infirmer différents principes et choix et dessiner ainsi les contours d'un futur scénario pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en FWB.

D'emblée, le choix a été fait de maintenir les **balises historiques** de la FWB pour les évaluations :

- Un caractère strictement formatif,
- Un système unique et commun aux différentes formes d'enseignement. Ce choix participe à la non-concurrence entre type d'opérateurs de formation.

Dès la première année de la phase pilote, des « **points de vigilance** » ont été dégagés sur la base d'un document exploratoire du groupe de travail « Méthodologie et référentiels » de l'Agence. Ces points sont jugés essentiels et à prendre en compte dans l'élaboration d'un futur référentiel institutionnel :

- Adopter une vision systémique et contextualisée de l'assurance qualité,
- Réaffirmer l'approche formative adoptée par l'agence,
- Intégrer le principe de progressivité au futur référentiel,

- Assurer la cohérence du référentiel avec le cadre légal et les ressources des établissements.

Lors de la mise à l'examen de plusieurs scénarios méthodologiques, le Comité de gestion a confirmé vouloir s'appuyer sur les **principes** d'une prise d'autonomie et de responsabilité progressives des institutions et d'une évolution graduelle vers un système d'assurance qualité interne plus intégré. Dans ce sens il a considéré une série de principes comme acquis :

- Le maintien des évaluations institutionnelles, avec pour finalité le renforcement des systèmes et de la culture qualité via une approche formative et un focus sur l'amélioration continue,
- La progressivité de l'évolution de la méthodologie, sans effet de rupture, afin de ne pas mettre en difficulté les établissements déjà engagés dans les cycles d'évaluation, nécessitant peut-être l'adoption de mesures (périodes) transitoires,
- La confirmation de l'approche « fit for purpose » qui prend en compte la diversité des établissements (particularité des contextes, des missions, des priorités stratégiques, des publics, etc.),
- L'importance de veiller à la soutenabilité du système, prenant en compte les cadres légaux et les ressources à disposition (tant pour les établissements que pour l'Agence),
- La nécessité de maintenir la conformité vis-à-vis des ESG pour garantir la reconnaissance internationale de l'enseignement supérieur de FWB.

Fin 2022, le Comité de gestion a décidé d'organiser une **consultation des instances** clés de l'enseignement supérieur pour faire le point sur la trajectoire souhaitée des évolutions méthodologiques en matière d'assurance qualité pour la FWB. Sans évidemment rendre compte d'une unanimité, cette consultation a conduit au constat d'un nombre relativement important de **convergences** ; en particulier entre les instances représentatives des quatre formes d'enseignement.

Le Comité de gestion a pris acte de ces résultats et a considéré que ces points de convergence constituaient les balises autour desquelles devrait dès lors se construire l'adaptation de la méthodologie de l'AEQES.

Outre ces convergences portant sur des balises en termes de principes, de méthodologie et de périmètre, il faut aussi souligner le **soutien assez largement unanime des instances à la généralisation des évaluations institutionnelles** ; celles-ci étant perçues comme une évolution utile et positive.

À l'inverse, la **Procédure d'Avis Global (PAG)** a été **assez unanimement rejetée en raison de son caractère certificatif**. Dès l'entame de la réflexion sur la phase pilote, la question des coûts et des contraintes liées à cette internalisation des évaluations de programmes avait inquiété les établissements. Mais une part importante des critiques adressées à cette procédure a porté sur des questions de fond liées à la préservation des principes historiques du dispositif AEQES : l'approche formative, l'autonomie décisionnelle des établissements, l'unicité et équité du dispositif, la non-hiérarchisation.

Il est important de relever que ce n'est pas la perspective de développement de dispositifs d'évaluation plus autonomes qui a généré des désaccords, mais bien la PAG en tant que dispositif opérationnel conditionnant l'accès à cette autonomie.

4.2 les enseignements issus des retours des établissements pilotes

De manière générale, les personnes impliquées dans la mise en œuvre de la démarche au sein des établissements pilotes estiment que l'évaluation institutionnelle a eu des **retombées positives** et dont le spectre est assez large :

- Meilleure maîtrise de la démarche, notamment en termes de transversalité, d'articulation entre le SMQ et les dynamiques qualité au niveau des programmes,
- Gain d'efficacité et de professionnalisation (même si un manque de formation à l'assurance qualité en FWB a été souligné),
- Mobilisation accrue des parties prenantes internes (en particulier les membres des services généraux), l'implication étudiante restant encore souvent un point faible,
- Visibilité et valorisation accrues des actions déjà entreprises ou en cours,
- Renforcement de l'esprit d'appartenance, de la compréhension du rôle de chacun, de la connaissance de l'institution par ses acteurs et vice-versa,
- Articulation accrue entre la gouvernance et la démarche qualité, amenant celle-ci à être davantage perçue comme un outil de pilotage utile et un « mode d'emploi de l'établissement », en particulier pour de nouvelles directions.

Outre les difficultés à mobiliser les étudiants et le manque d'expertise préalable en termes d'assurance qualité, le **principal bémol** souligné concerne la charge de travail et, corollairement, le manque de moyens pouvant être dédiés aux démarches qualité. Il en découle dès lors des incertitudes sur la capacité à maintenir l'effort et les acquis sur le long terme, ainsi que sur les implications coûts/bénéfices d'un système mixte couplant évaluation institutionnelle et évaluation des programmes.

Le bilan de l'expérience pilote a également soulevé des **attentes** en termes de responsabilité plus large des différents acteurs de l'enseignement en FWB, sur l'instauration d'espaces de débat permettant une meilleure connaissance mutuelle, et du « faire sens » qu'il faut construire à l'articulation entre exigences techniques externes et nécessités d'appropriations internes.

En termes de référentiel, les constats contribuent plutôt à soutenir une perspective ouverte, centrée sur un référentiel assez souple et laissant une marge de liberté importante aux établissements sur la manière de mettre en œuvre leurs évaluations programmatiques, dans le respect des ESG. Par ailleurs, la matrice développée dans le cadre de la PAG et identifiant et décrivant quatre niveaux de développement des axes du SMQ a été perçue par les établissements concernés comme conduisant à un positionnement objectif, permettant de bien se situer en termes d'état de développement.

Ce constat invite à considérer qu'il y a des enjeux différentiels à concilier en termes de référentiel à viser pour l'évaluation institutionnelle (contenu et structure). En particulier dans la perspective du non-maintien du mécanisme de la PAG. Une **piste envisageable** serait d'élaborer un référentiel relativement ouvert (c'est-à-dire conçu de façon suffisamment souple, laissant une marge de liberté importante aux établissements tout en veillant au respect des ESG), accompagné d'un guide d'appui offrant des descripteurs concrets mais non normatifs en termes d'étapes de développement d'un SMQ.

Enfin, et afin d'éviter de voir les démarches qualité s'ancrer encore plus avant dans un système à deux vitesses, des efforts spécifiques sont à envisager en vue de réduire l'écart actuel entre les établissements pilotes, qui se projettent déjà dans la perspective d'une deuxième évaluation institutionnelle de consolidation, et une part importante de non-pilotes pour qui ce nouveau cadre d'évaluation relève encore très largement d'un saut dans l'inconnu.

4.3 Axes de tension sur les choix méthodologiques

Les discussions et analyses visant à finaliser un scénario sur l'avenir du dispositif AEQES se concentrent aujourd'hui sur plusieurs axes de tension. Si ces axes s'organisent forcé-

ment autour de deux pôles, il ne faut pas les envisager dans une perspective dichotomique. Chacun d'entre eux renvoie en effet à des enjeux et des nécessités qui sont importants à considérer ; même si les perspectives des uns et des autres peuvent considérablement varier en termes de pôle à privilégier. Le consensus à construire doit donc s'efforcer d'aboutir au plus juste équilibre possible.

● **Amélioration continue VS reddition des comptes**

L'un des enjeux de la mise en œuvre des évaluations institutionnelles est bien de soutenir l'amélioration effective des processus de travail au sein des institutions tout en réduisant le coût et en apportant les garanties nécessaires de qualité à tous les niveaux (public, cadre européen ...).

● **Caractère externe VS interne des processus d'évaluation**

Des choix d'acceptions et des interprétations contrastées des ESG découlent deux prises de position différenciées. L'une positionne principalement la participation d'experts externes, la cyclicité et la publication de rapports, au niveau de l'institution et de son système qualité. Le niveau des programmes peut alors être traité avec une large marge de manœuvre méthodologique. L'autre justifie, par une interprétation plus holistique des ESG, une approche fixant des attendus plus formels au niveau des évaluations programmatiques (experts en partie externes, cyclicité et publication des rapports), même si elles sont organisées par l'établissement lui-même.

● **Standards européens VS Spécificités FWB**

Le cadre européen se construit sur la notion de « fitness for purpose », c'est-à-dire qu'il n'impose pas de normes. Bien qu'il fixe un ensemble de lignes directrices à respecter (les ESG), celles-ci sont formulées de manière assez souple pour permettre le déploiement de démarches qualité adaptées aux contextes spécifiques. Au fil du temps, certains standards se sont toutefois consolidés et tendent à s'imposer comme des bonnes pratiques. Bien que l'alignement sur celles-ci ne soit pas formellement impératif, c'est devenu un paramètre à ne pas négliger en termes de « crédibilité » internationale de notre système d'évaluation de la qualité et,

par extension, de garantie de qualité de notre enseignement supérieur dans le paysage européen.

● **Formatif VS Certificatif**

Est-ce que le caractère purement formatif des évaluations institutionnelles permet d'assurer la crédibilité internationale de la prise en charge autonome de l'évaluation de leurs programmes par les établissements ? Le consensus dominant actuel est favorable à la suppression de la PAG en tant que condition d'accès à l'autonomie. La volonté du Comité de gestion de l'AEQES à cet égard est de consolider la méthodologie d'évaluation institutionnelle pour qu'elle apporte les garanties de crédibilité nécessaires à l'échelle internationale.

● **Normativité VS Non normativité**

Certains ont également reproché à la PAG d'instaurer un format d'évaluation plus « normatif » ; via un référentiel visant à objectiver des paliers de maîtrise du SMQ. Dans le cadre des discussions sur la suppression de la PAG et la nécessaire consolidation de la méthodologie d'évaluation institutionnelle, un assez large consensus tend en faveur d'un référentiel permettant d'objectiver de manière transparente la robustesse du SMQ des établissements, ce qui ne peut s'envisager qu'au travers d'un format plus normatif, même s'il reste à en définir la nature précise.

● **Unicité VS Diversification**

Dans un contexte où un nombre croissant d'établissements vont s'engager dans une prise en charge autonome des évaluations de leurs programmes, les approches vont se diversifier. Cela a notamment comme conséquence l'impossibilité croissante à produire des analyses transversales sur la qualité des programmes à l'échelle de la FWB. Des solutions alternatives sont à explorer.

● **Coûts VS Bénéfices**

Les coûts/bénéfices du futur cadre d'évaluation en FWB est sans doute l'axe de tension le plus transversal et le plus fondamental. En particulier au sein d'un paysage de l'enseignement supérieur évoluant depuis plusieurs années dans un cadre budgétaire d'enveloppe fermée.

Parmi les établissements ayant bénéficié d'un avis positif quant à la prise en charge autonome de l'évaluation de leurs programmes, certains ont opté pour des mécanismes moins coûteux et plus internalisés (interventions entre établissements ou entre facultés), et qui, bien que garantissant un regard extérieur sur leurs programmes, sont davantage pertinents en regard de l'objectif d'amélioration continue.

5 Vers un futur modèle d'assurance qualité

Les bases d'un futur modèle d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en FWB ont été proposées et validées par le Comité de gestion, incluant différents éléments.

● **Il revient aux établissements** de formaliser et mettre en œuvre des politiques et mécanismes d'assurance qualité interne (comprenant les évaluations de programmes), dans un cadre veillant au respect de la partie 1 des ESG. L'AEQES est quant à elle habilitée à réaliser des évaluations externes, en suivant une méthodologie conforme à la partie 2 des ESG.

● Le **déplacement de l'objet** de l'évaluation externe par l'AEQES du champ programmatique vers une approche plus systémique au niveau institutionnel, intégrant des procédures d'évaluation des programmes mises en place par les établissements. Les établissements gardent toutefois toujours la possibilité de solliciter un organisme externe (AEQES ou autres agences reconnues par l'EQAR) pour l'évaluation de certains ou de tous leurs programmes.

● Les principes d'évaluations externes **formatives** et prenant en compte la **diversité et les spécificités** des établissements (fitness for purpose) restent de mise. La poursuite d'une approche formative implique, par ailleurs, un principe de progressivité à l'évaluation, à l'inverse de démarches de certification.

● L'évaluation institutionnelle concerne les mécanismes d'assurance qualité mis en œuvre dans le cadre de la **mission d'enseignement**, à l'exclusion de la formation doctorale.

● Conformément aux ESG, les principales **exigences** de la méthodologie des évaluations institutionnelles réalisées par l'Agence restent **inchangées** : cyclicité de six ans, autoévaluation et évaluation externe réalisée par un comité d'experts indépendants, plan d'action établi et mis en œuvre par l'établissement au terme du processus, information des parties prenantes et du public.

● Enfin, dans un souci d'informer le Gouvernement, les acteurs et les bénéficiaires de l'enseignement supérieur de la qualité de l'enseignement supérieur dispensé, l'Agence propose que des **évaluations programmatiques externes** et des **analyses thématiques** répondant aux besoins des secteurs puissent continuer à être réalisées par l'AEQES à la demande du Gouvernement. La méthodologie de réalisation de ces analyses doit encore être définie.

Un tel modèle doit offrir un système lisible pour les parties prenantes, en ce compris aux niveaux européen et international. Il doit encore être complété, et certains éléments précisés, pour en renforcer la robustesse. L'offre d'un programme par une institution d'enseignement en FWB nécessite, en dehors des mécanismes d'assurance qualité, de répondre à différentes obligations et balises (demande d'habilitation, cadre décréto, dispositions spécifiques relatives aux programmes menant aux professions réglementées, etc.), contraignant a priori un certain niveau de qualité des enseignements. Ce cadre permet de justifier le maintien du caractère formatif du modèle d'assurance qualité externe en FWB.

Proposition de nouveau modèle d'assurance qualité en FWB

Le système qualité institutionnel interne relève de la responsabilité et de l'autonomie des établissements, il comprend un système d'évaluation de la qualité des programmes (incluant les ESG 1.1 à 1.9, sans obligation relative à l'ESG 1.10).

Les établissements peuvent solliciter un organisme externe pour l'évaluation de leurs programmes (cf. ESG 1.10) :

AEQES

D'autres organismes reconnus par
EQAR

L'évaluation institutionnelle externe des établissements (incluant les ESG 1.1 à 1.10) est obligatoire et est assurée par :

AEQES

D'autres organismes reconnus par
EQAR

Des évaluations programmatiques externes et des analyses thématiques répondant aux besoins du secteur et réalisées à la demande du politique par :

AEQES

⊙ Elles sont formatives et prennent en compte la diversité et les spécificités des établissements (fitness for purpose). Elles sont conformes aux ESG.

⊙ Elles concernent les mécanismes d'assurance qualité mis en œuvre dans le cadre de la mission d'enseignement, ce qui inclut la procédure d'évaluation des programmes mise en place par les établissements. Elles peuvent traiter de la recherche ou d'une autre mission, à la demande de l'établissement évalué.

⊙ Elles se font selon un référentiel commun.

⊙ Elle suivent un cycle de 6 ans.

⊙ Elles donnent lieu à des recommandations par les experts et à un plan d'action établi par l'établissement.

⊙ Publication des rapports d'évaluation institutionnelle.

⊙ Publication d'analyses transversales.

⊙ L'ouverture à d'autres agences reconnues par EQAR pour la mise en œuvre d'évaluations institutionnelles en FWB est conditionnée à l'application, dans les processus d'évaluation, des mêmes principes directeurs que ceux qui gouvernent les processus de l'AEQES (fitness for purpose, approche formative, absence de mise en comparaison et concurrence).

⊙ Le processus et les modalités des évaluations programmatiques externes qui restent confiées à l'AEQES par le politique sont définies par le Gouvernement.

⊙ Elles sont conformes aux ESG.

Quelques balises doivent être précisées, en particulier, celles portant sur les notions de regard externe, de cyclicité, de publication des rapports d'évaluation et de granulométrie (évaluation portant sur un programme ou sur un département/faculté/domaine ou...) des évaluations de programmes organisées par les établissements. Quelles balises permettent de rester conforme aux ESG ? Quelle faisabilité et soutenabilité pour les établissements ? Ces balises devront être définies dans une logique de souplesse et de soutien à l'amélioration continue, ce qui devrait offrir une marge d'appropriation et d'expérimentation et d'évolution aux établissements. Elles devront être intégrées au futur référentiel d'évaluation institutionnelle.

Outre ces aspects, le futur référentiel devra intégrer des critères d'évaluation permettant d'apprécier de quelle manière se déploie la politique institutionnelle globale de l'établissement en matière de gestion de la qualité des formations, quels en sont les impacts – à cette échelle et à celle des programmes et de ses entités de pilotage –, ainsi que la mesure dans laquelle sont rencontrés les besoins des parties prenantes.

Conformément à la mission de guidance qui lui a été confiée par le Comité de gestion en début de phase pilote, une consultation du CAM sera organisée sur ce futur modèle en termes de risques et d'opportunités. L'AEQES souhaite également soumettre ce projet de modèle à l'ENQA à l'occasion d'une visite de progrès qui se tiendra au printemps 2024. Ces deux consultations feront l'objet de notes de synthèse qui seront ajoutées en annexes du rapport de bilan complet, ainsi que de partages en Comité de gestion qui pourraient entraîner certains ajustements au modèle. Dans le même ordre d'idée, les retours du Gouvernement pourraient également permettre d'ajuster la définition de ce futur modèle d'assurance qualité.

L'ensemble de ces éléments devraient permettre l'adoption d'un nouveau décret par le Parlement dans le courant de la législature 2024-2029.



Bilan de la phase pilote des évaluations institutionnelles AEQES

Ce document synthétise les principaux messages
du rapport de bilan complet. Découvrez-le dans son
intégralité sur le site internet de l'AEQES



<https://www.aeqes.be>

Agence pour l'Évaluation de la
Qualité de l'Enseignement Supérieur

--

Bureau 0P08
B-1080 Bruxelles

Éditrice responsable :
Eva Jaroszewski

Mai 2024